

**Contribution à l'enquête publique
relative au
Projet de 7 éoliennes de 180m de haut à
Lupsault et Oradour.**

à l'enquêteur Dominique BICHON

M/Mme BOUSSIRON Bruno
habitant à : Rue de l'École - Chille
16140 ORADOUR

donne **un avis défavorable** à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

- comme indiqué par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) qui émet un avis défavorable, « ce projet peut porter atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC du territoire ».

- Trop d'habitations sont situées à moins de 1km des éoliennes (les plus proches à environ 700m), 1Km étant la distance minimale pour que les riverains (et leur santé) ne soient pas trop affectés par les nuisances des éoliennes.

- Les éoliennes sont implantées trop près de la zone Natura 2000.

- L'énergie éolienne n'est pas une solution écologique pour la fabrication d'électricité. . D'autres pistes de diversification des sources d'énergie (photovoltaïque, marémotrice, de la houle...) et économies d'énergie devraient être mises en avant pour ne pas continuer à dégrader la planète

Fait à Oradour le 17/02/2019

Signature :

Déposé en Mairies de Lupsault et Oradour à l'enquêteur
 Envoyé par mail à pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr